

 <p>U.F.R. Droit et Science Politique</p>	<p align="center">MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION</p> <p align="center">Mention : « Droit économique et des affaires »</p> <p align="center">Responsables de la mention : Irina Parachkévova, Professeur, Eva Mouial, Professeur, Fabrice Siirainen, Professeur</p> <p align="center">Spécialité à finalité professionnelle (M2) : Juriste du sport</p> <p align="center">Responsable : Marc Peltier, Maître de conférences</p>	 <p align="center">Offre de formation Master 2</p>
--	--	---

Master adossé au CREDECO (Centre de recherche en droit économique) Valbonne Sophia-Antipolis CNRS – GREDEG

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Juriste du sport » vise à former de futurs professionnels du droit des affaires, capables de résoudre les questions spécifiques aux activités physiques et sportives en les dotant de compétences dans les domaines du droit public et du droit privé, interne ou international : contrats, responsabilité, propriété intellectuelle, sociétés et associations, concurrence et distribution, procédures collectives, fiscal, social, procédure civile et pénale, administratif, libertés publiques, droits de la personnalité, etc...

Insertion professionnelle

La spécialité vise à former de futurs professionnels du droit aptes à mener à bien toute mission de conseil et d'assistance dans l'administration et le contentieux du sport (Services juridiques et administratifs de fédérations ou de clubs, avocats spécialisés, agent sportif, juristes d'entreprises de fabrication et de distribution d'articles de sport...).

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Juriste du sport » est ouvert par priorité aux titulaires d'un Master 1 de droit (droit des affaires, droit privé, IUP). **Sélection sur dossier et entretien.**

- **Dossier de candidature à télécharger sur : droit.unice.fr**
- **Date limite de dépôt des dossiers : **mi-juin** (cf. date stipulée sur le dossier)**
- **Entretiens pour les candidats retenus sur dossier : **fin juin et début juillet****
- **Résultat : **juillet****

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 116) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.92.15.71.49 ou + 33 (0)4.92.15.70.63

Courriel : Master2-droit@unice.fr Web : droit.unice.fr

ou CREDECO - Tel. + 33 (0)4.92.15.70.88

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : unice.fr/asure.

Préparer le Master Juriste du sport en alternance

Il est possible de préparer ce Master **en alternance**, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du bureau 116 : Tél. +33(0)4.92.15.71.49

Courriel : master2-droit@unice.fr

Organisation générale

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des professionnels, **trois jours par semaine** du mois de **septembre au mois d'avril**. Un **stage en entreprise**, cabinet d'avocat ou collectivité publique, d'une durée de **3 à 6 mois**, vient compléter la formation.

Programme des études (sous réserve de modifications)

	Description de la formation	ECTS	Nombres d'heures
UE 1 – Cours communs à la mention « Droit économique et des affaires »			
	Technique contractuelle	2	20 h
	Anglais des affaires	2	20 h
	Contentieux des affaires	2	20 h
UE 2 – Obligatoires pour la spécialité			
	Institutions et sources du droit du sport	2	20 h
	Les acteurs du sport :	2	40 h
	1. le sportif	2	
	2. les groupements sportifs		
	Le financement du sport	2	20 h
	Police administrative du sport	2	20 h
	Le risque sportif	2	20 h
	Le contentieux du sport	2	20 h
UE 3 - Cours optionnels (3 au choix)			
Séminaires mutualisés avec les autres spécialités de la mention	Droit des sociétés approfondi	2	20 h
	Droit de la distribution	2	20 h
	Fiscalité	2	20 h
	Droit des assurances	2	20 h
	Droit des marchés publics	2	20 h
	Droit du travail approfondi	2	20 h
UE 4 - Initiation à la recherche			
	Ateliers de recherche	2	20 h
	Conférences	2	20 h
TOTAL SEMESTRE 1		30	300 h

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

UE 5 - Stage			
	Stage en entreprise (3 à 6 mois)	30	20 h
	Méthodologie, Mémoire et soutenance		
TOTAL SEMESTRE 2		30	20 h

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

Contrôle des connaissances

L'obtention d'une note au moins égale à 10/20 emporte l'attribution des ECTS attribués à chacune des composantes des Unités d'enseignement. Les cours de l'**Unité 1** font l'objet d'un examen organisé de façon identique pour chacune des spécialités sur la base d'un écrit noté sur 20. Les cours de l'**Unité 2** font l'objet d'un examen écrit d'une durée de deux heures ou oral noté sur 20. Les cours de l'**Unité 3** peuvent donner lieu à un examen écrit ou oral noté sur 20. L'**Unité 4** est notée en contrôle continu sur 20. L'**Unité 5** est notée sur 300 points et comprend une note du directeur de stage, une note du directeur de recherches et une note de soutenance.

La compensation entre les unités et les semestres est possible.

Il y a une session d'examen par an.

Pour obtenir le grade de Master Droit Economie Gestion, Mention Droit économique et des affaires, Spécialité « Juriste du sport » les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les 60 crédits répartis dans les différentes unités.

Bonus « Sport » facultatif :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »